

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Le 09 janvier 2019

Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,

Dossier suivi par : Cécile Valprémy

Service : Secrétariat du Maire

Tél/mail : 05/53/35/57/03 c.valpremy@coulounieix-chamiers.fr

Nos réf : JPR/CV

Objet : Information Compteur Linky

Mesdames, Messieurs les Présidentes, Présidents, d'Associations.

Le 19 décembre 2018, le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération 2018/25 exécutoire le 21 décembre qui demande expressément à Enedis de respecter le libre choix des Colomniérois qui refusent le compteur Linky, comme la loi leur en offre la possibilité.

Les élus ont pris également la décision, par principe de précaution, de demander à ce que tous les bâtiments communaux conservent leurs compteurs actuels qui fonctionnent parfaitement.

Malheureusement, depuis le 21 décembre, de nombreux Colomniérois ont porté à la connaissance de mes services que les sous-traitants d'Enedis arpentant le territoire de la commune pour installer le Linky chez ceux qui le désirent, ont utilisé de méthodes contestables telles que menaces, intimidations et pressions à l'égard de celles et ceux ayant fait valoir leur droit légitime au refus.

J'ai à ce propos envoyé le 26 décembre une lettre de réclamation sur ces agissements inacceptables envers la population au Directeur Territorial d'Enedis ainsi qu'au Président du SDE.

Dès ce lundi 7 janvier 2019, les vacances étant terminées, nombre de nos concitoyens en vacances hors de la commune n'ayant pas eu connaissance de la délibération prise le 19 décembre 2018, vont reprendre leurs activités sportives et/ou culturelles dans vos associations.



MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Attaché aux droits et au respect de ses concitoyens et afin que le plus grand nombre puisse être informé rapidement de la position de la Mairie sur le sujet Linky et des agissements des sous-traitants d'Enedis sur le terrain envers la population, je souhaiterai, avec votre accord, que vous portiez à la connaissance de tous vos adhérents le présent courrier ainsi que la délibération 2018/25. Sachez que toutes les informations utiles relatives au compteur Linky sont à retrouver sur le site internet de la mairie. Vous y trouverez en autres, tous les modèles types de courriers à utiliser en cas de volonté de refus de la pose du nouveau compteur.

Je vous remercie également d'inviter les Colomniérois à me rapporter par écrit les tentatives d'intimidation ou de pression dont ils seraient victimes de la part des agents sous-traitants d'Enedis lors de poses forcées du compteur Linky, en se rapprochant dans les meilleurs délais du service accueil de la Mairie, ou au près de mon secrétariat.

Je vous remercie chaleureusement pour votre participation citoyenne.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



LE MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE

